



## Dont de 30000€ par la famille doit on le déclarer au impôt ?

Par **Tony78370**, le **20/05/2014** à **20:54**

Bonjour a tous le monde ;

Voilà donc je suis actuellement mère au foyer avec trois enfant je perçois le RSA donc pour l'achat d'un terrain immobilier ma famille me donne un peux d'argent a chacun EX frère , cousin , oncle , etc.. soit la somme totale de 30000€ Donc le prix du terrain je voudrais savoir si il fallait le déclarer au impôt ou simplement encaisser les virement de la famille et de faire par écrit comme quoi que chaque personne m'as donner cette somme en cas de problème avec ma banque ou autres si vous pouviez me renseigne au plus simple sur le sujet en vous remerciant d'avance cordialement Mme **xxxxxx**

Par **Adonis**, le **22/05/2014** à **23:59**

Bonsoir,

Ce sont des manifestation des "dons manuels" qui vous ont consentis les membres de votre famille.

Il ne sont taxable que s'ils sont révélés à l'administration (c'est assez surprenant mais c'est ce que nous dit l'art. 757 CGI). La question se posera également si celui qui vous a donné décède.

Quant bien même, ils seraient révélés plusieurs dons bénéficieraient d'un abattement. En revanche, celui fait par votre cousin est taxable à 55% s'il est révélé.

A défaut de documents, et si par hasard l'administration venait à vous contrôler, elle pourrait considérer ces sommes comme des revenus... Donc gardez de côté des justificatifs écrits.

Si vous souhaitez un avis plus détaillé consultez un notaire (consultations gratuites) plutôt que l'administration fiscale.

Bien cordialement

Adonis